



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 31 mars 2023

Vigilance sécheresse exceptionnelle dans l'Indre

Le Président de la République a présenté le 30 mars les 53 mesures du « Plan eau » destiné à améliorer la gestion de l'eau, ressource menacée par le dérèglement climatique et des épisodes de sécheresse répétés. Le contenu de ce plan est disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/dossier-presse-plan-daction-gestion-resiliente-et-concertee-leau>

Comme la plupart des départements, l'Indre a connu une période de plus de 30 jours sans pluies significatives en janvier et février ; cette sécheresse hivernale fait suite à une année 2022 déjà caractérisée par un fort déficit hydrique. La recharge hivernale des nappes n'est pas – à ce stade – au rendez-vous et malgré les débits des cours d'eau élevés à la suite des précipitations de mars, la situation reste préoccupante. Le ministre a demandé aux préfets une particulière vigilance à l'évolution de cette situation afin d'être en capacité de prendre par anticipation des mesures de restrictions ou d'interdictions de certains usages de l'eau.

Dans ce cadre, le préfet a réuni dès le 1^{er} mars les membres de l'Observatoire des ressources en eau (ORE) de l'Indre (comité sécheresse), avec l'ensemble des acteurs du département, ainsi que ce mercredi 29 mars en comité restreint afin d'effectuer un point sur la situation hydrologique du département.

Même si la pluviométrie a été conséquente en mars, la sécheresse des sols et les températures douces ont favorisé le départ de la végétation, réduisant la capacité d'infiltration de l'eau dans les nappes dont les niveaux sont exceptionnellement faibles pour la saison. Par conséquent, le préfet a décidé de placer l'ensemble du département en vigilance sécheresse dès maintenant pour sensibiliser les différents usagers de l'eau à la fragilité de la ressource.

Le préfet appelle l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, agriculteurs, industriels et tous autres) à porter une attention particulière à leurs besoins en eau et à s'engager dans les démarches de sobriété inscrites dans le « Plan »eau ».

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



SÉCHERESSE

**AYONS LES BONS
RÉFLEXES POUR
ÉCONOMISER L'EAU**

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Limiter les arrosages des jardins



Installer des équipements économes en eau



INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés



COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers



AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements